ASSOCIATION SYNDICALE
DE LA RISLE

1ère Section

Association Syndicale de la Risle
1ère section

Rapport de fin de travaux
Aménagement d'abreuvoirs et pose de clôtures amovibles
(rivière la Risle, commune de Neaufles-Auvergny)

Association Syndicale de la Risle 1ère section
Siège social: Mairie 27250 Rugles
Courrier à envoyer à:
Monsieur Francis Bonnard, Président de l'Association Syndicale de la Risle 1ère section
5 rue de l'Union 27330 La Neuve-Lyre

Avril 2012

Localisation

Les travaux se situent sur la Risle, sur la commune de Neaufles-Auvergny.

Contexte et problématique

De nombreuses prairies pâturées sont présentes en bordure de rivière. Les animaux ont parfois libre accès à la rivière afin de s'abreuver. Ceci est source de perturbations multiples : apport de matière en suspension dans la rivière, déstabilisation des berges et les conséquences qui en découlent sont multiples (disparition de la végétation rivulaire, élargissement, destruction des habitats, colmatage des fonds, dégradation de la qualité de l'eau, etc.).
Face à cette problématique à laquelle s'ajoute la coexistence de deux usages différents que sont le pâturage et la pratique de la pêche, l'Association Syndicale de la Risle 1ère section a proposé une aide technique et financière aux propriétaires.
Une concertation étroite avec l'agricultrice et l'association de pêche a permis d'aboutir à un projet de clôtures électrifiées amovibles. La mobilité des clôtures (poteaux + fils) est rendue nécessaire du fait d'une localisation sujette aux inondations, ainsi qu'à l'intérêt de ne pouvoir clôturer que les parcelles où les bêtes sont présentes.

Objectif des travaux

Les travaux envisagés doivent répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à l'amélioration générale de la qualité des eaux,
- Préserver la diversité et la qualité du milieu aquatique et des berges,
- Lutter contre les dégradations du milieu,
- Préserver les habitats intéressants,
- Protéger les berges de l'érosion,
- Concilier l'exploitation des terrains par pâturage et la pratique de la pêche.

Modalités de réalisation

Une convention de travaux a été signée par l'exploitante et le maître d'ouvrage.
Une convention de gestion et d'entretien des aménagements a également été signée par les 3 parties (association syndicale, exploitante et association de pêche).
Après avis favorable des partenaires financiers et techniques, l'Association Syndicale de la Risle 1ère section a lancé une consultation et porté son choix sur l'entreprise Provert.

Les travaux comprennent essentiellement :

- l'installation du chantier et les travaux préparatoires (reconnaissance du site, accès, signalisation, etc.);
- l'enlèvement et l'évacuation des arbres tombés dans le lit de la rivière, des anciennes clôtures et de tout déchet présent sur le chantier;
- la pose de clôtures fixes et amovibles électrifiés;
- la mise en place d'abreuvoirs aménagés en pied de berge;
- la remise en état initial des terrains travaillés et des zones de passage.

Les travaux de pose de clôtures se sont déroulés en janvier 2012.
Le linéaire concerné est d'environ 2 143 mètres, dont 450 mètres sont constitués d'une clôture fixe.
La mise en place des abreuvoirs s'est effectuée entre mars 2012 et avril 2012.
Trois abreuvoirs ont été installés, répartis sur l'ensemble du linéaire.

Partenaires et financement

Le coût du chantier s'élève à 11 982,12 € TTC.

Le financement de l'opération est le suivant :

Financeur	Participation	Montant (€ TTC)
Agence de l'eau Seine-Normandie	60,00%	7 189,28 € TTC
Conseil Général de l'Eure	20,00%	2 396,42 € TTC
ASA Risle 1ère section & Propriétaire	20,00%	2 396,42 € TTC
Coût global	100,00%	11 982,12 € TTC

Photographies

Berge avant travaux

Opérations de pose des clôtures

Résultats après travaux

Clôture fixe et passage d'homme

Marquage en l'absence de clôture

Résultat de la clôture amovible posée

Aménagement des abreuvoirs

Résultats après travaux